

L'humusation

La mort est un sujet tabou pour beaucoup d'entre nous mais ne pas en parler ne l'élimine pas pour autant. Elle mérite réflexion puisque cet événement nous touchera tous un jour. Intéressons-nous à un nouveau procédé funéraire.

Un principe simple, écologique, bon marché et novateur...

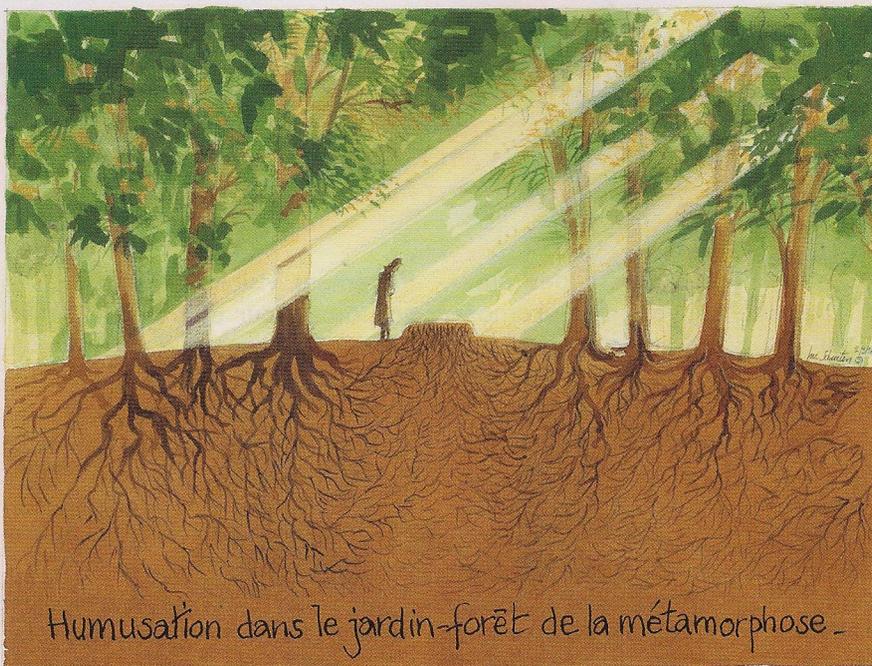
Depuis des siècles, nous enterrons nos morts, nous les embaumons et leur injectons des produits chimiques qui, tôt ou tard, se retrouveront dans les nappes phréatiques. L'incinération est une pratique plus récente mais elle nécessite l'équivalent de 200 l de pétrole, consommation déraisonnable d'énergie fossile pour arriver à ses fins.

À côté de cela, une équipe de sept professionnels enthousiastes dont Francis Busigny, président, a créé la Fondation d'utilité publique «Métamorphose pour mourir... puis donner la vie!».

Pas besoin de cercueil, de concession de cimetière, de pierre tombale, de caveau, pas de location de colombarium, pas de pollution, pas d'entretien d'une tombe! Le défunt rentre dans le cercle d'une nouvelle vie, c'est un rendu pour un donné.

Sur le sol, une épaisse couche de broyats de bois d'élagage accueille le corps entouré d'un linceul, on le recouvre d'une couche de matières végétales broyées que les humusateurs ajusteront pour en faire une sorte de «monument vivant». La transformation, «l'humusation», se fera hors sol.

En douze mois, la dépouille mortelle est transformée en environ un mètre cube et demi d'humus sain et fertile utilisable pour amender des terres appauvries. Si les proches le souhaitent, ils pourront, à ce moment-là, récupérer un seau de ce «super-compost» qui contiendra également une jeune pousse de châtaignier, noyer ... pour fertiliser un lieu de



recueillement dans leur jardin ou dans l'espace du «Souvenir» du Jardin-Forêt de la Métamorphose. Ce processus de remise à la terre est respectueux, simple, naturel, peu onéreux et durable.

Un obstacle de taille: la loi!

Actuellement, la Belgique n'autorise que deux pratiques funéraires: l'inhumation et l'incinération. Et c'est là que vous pouvez aider en signant une pétition qui permettrait la pratique de l'humusation. Signer la pétition ne signifie en aucun cas que vous choisissez ce mode de pratique. Cela veut dire que vous êtes citoyen d'un pays où la démocratie a un sens. Chacun est libre de choisir ce qui lui convient le mieux mais chacun est conscient aussi que l'autre peut faire un autre choix.

Si, quel que soit votre âge ou votre état de santé, vous êtes convaincu que l'humusation vous convient, vous pouvez informer le Collège des Bourgmestre et

Échevins de votre commune de votre dernière volonté. Même si la loi légalisant l'humusation n'existe pas encore, vous pouvez faire pression sur nos élus en leur demandant de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire avancer ce choix.

Pour retrouver la pétition, l'acte de dernière volonté et de plus amples renseignements, je vous suggère d'aller voir sur les sites internet:

- <http://www.humusation.org/>
- <http://imaginationforpeople.org/fr/project/le-jardin-foret-de-la-metamorphose/>
- <http://bonne-eau-bonne-terre.eu>
- <https://www.facebook.com/pages/Humusation/1554474078148099>

Et en attendant de choisir une des trois pratiques inévitables, je vous souhaite encore beaucoup de bonheur sur terre et une excellente journée.

■ SALOMÉ ROUSSEL